COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION: 12/03/2018
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19 présents : 16 votants : 17

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept mars à 9 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de Didier DOUCET, Maire,
Etaient présents : Didier DOUCET, Antoine DAUDRE, Sophie LEMOINE, François CODVELLE, Valérie BOUVRY, Didier KUHLEN, Marie-Claire MAGNIN, Martial LAUER, Patrice HALATRE, Maryline OCIPSKI, Marie-Christine PIERROT, Stéphanie IDOUX, Grégoire PROFFIT, Eliane THIBAUT, Frédéric SEIGNE, Lionel TOURMAN.
Absents ou excusés : Laurent MARTY qui a donné pouvoir à Didier KUHLEN, Sandrine GUYON, Nelly LEGEAY.
Maryline OCIPSKI a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 9/1 et celui du 7/2/2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les modulaires destinés à l'accueil du cabinet médical provisoire, seront installés dans le parc sur une plateforme réalisée à cet effet. L'installation est prévue dès le 19/3. Pendant cette période de travaux, le parc sera fermé au public pour des raisons de sécurité.
Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que notre projet de maison de santé pluridisciplinaire passe en commission à l'ARS le 27/3. Le but étant d'obtenir une labellisation de l'ARS, indispensable pour espérer avoir des financements.

NUMERO DE DELIBERATION : 2018-005
DOMAINE : 3.3 – Locations
OBJET DE LA DELIBERATION : Baux locatifs cabinet médical provisoire
VOTE : 17 voix POUR ; 0 voix CONTRE ;

DATE DE CONVOCATION: 12/03/2018
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19 présents : 16 votants : 17

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lagny le Sec a engagé un projet de réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur lequel elle travaille en collaboration avec divers professionnels de santé, dont 4 médecins. La réalisation de cette maison de santé est à ce jour au stade des esquisses. Dans l'intervalle de la construction, les 4 médecins exerçant actuellement au cabinet médical du Vert Buisson au Plessis-Belleville ont sollicité la commune afin de leur proposer une solution transitoire d'accueil en attendant de pouvoir intégrer les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, les médecins ayant donné congé à leur bailleur actuel pour le 31 mars 2018. La commune a donc mis en place des locaux modulaires, comprenant 4 cabinets de médecin, une salle d'urgence, un bureau d'accueil, une salle d'attente, 2 WC, un local technique et un local d'entretien.

COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2018

Il est proposé de louer un cabinet à chacun des 4 médecins (Dr Thiébault, Dr Lecoester, Dr Pinto et Dr Pieyre) moyennant un loyer annuel de 4 800 € hors charges par cabinet à compter du 1er avril 2018, payable d'avance trimestriellement.
Les charges locatives seront payées par la SCM (société civile de moyens) du Vert Buisson dont la gérante est le Dr Pieyre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Remplacement du système de badges de la salle de tennis

Monsieur le Maire fait part d'une demande du club de tennis en vue de changer le système d'ouverture de la porte de la salle de tennis au moyen de badges, au motif que les badges n'ont pas été restitués par les adhérents, et que le modèle de badges ne serait plus en vente.
Frédéric SEIGNE se propose de chercher des badges compatibles.
Pour mémoire, le système actuel a été installé en 2007 pour un coût de 2 737 € HT, dont 954 € HT pour la fourniture de 300 badges, pris en charge par le club de tennis.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal approuve les acquisitions suivantes :
- 1 tracteur John Deere pour la somme de 13 500 € HT
- de nouvelles chaises pour la salle des fêtes au prix de 6 500 € HT
- 2 tableaux numériques pour l'école élémentaire au prix de 6 400 € HT
- 1 véhicule pour la police municipale d'un montant de 14 000 € HT.